

VOUS AVEZ ENVIE DE CONTRIBUER À L'AVENIR DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE?

Partagez, échangez et donnez vos idées !



Le Conseil de Développement
de la MEL cherche de nouveaux
membres... Et si c'était vous ?



Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative et contributive. Elle permet de valoriser la parole citoyenne métropolitaine et l'expertise d'usage des habitants de la MEL.

Créés par la loi en 1999, les Conseils de développement deviennent obligatoires dès 2015 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

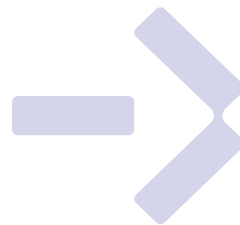
Le Conseil de développement de la MEL, installé dès 2002 se compose en 2023 de 160 membres bénévoles, issus de 95 communes du territoire métropolitain.

Les membres ont un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Les jeunes entre 18 et 25 ans peuvent opter pour un mandat adapté de deux ans, renouvelable trois fois.



*Au Conseil de développement,
la dimension de citoyen de la MEL
prend toute sa signification.*

Edith, membre depuis 2021



À quoi sert le Conseil de développement ?

Le Conseil de développement a un rôle consultatif. Il contribue à l'élaboration des grandes politiques métropolitaines en lien avec l'aménagement et l'habitat, la mobilité, le climat, l'eau, le développement durable, etc.

Il peut aussi, de sa propre initiative, s'emparer de tout sujet relevant des compétences de la MEL, pour y porter ainsi un regard citoyen, avec une approche sensible à partir du vécu usager.

Comment est organisé le Conseil de développement ?

Le Conseil de développement a une présidence et un bureau. Il se réunit cinq fois par an en assemblée plénière pour débattre et adopter ses contributions et avis, issus des groupes de travail. Ceux-ci se réunissent en moyenne une fois par mois pour une durée moyenne de 6 à 12 mois.



Qui peut candidater ?

Vous avez envie de contribuer activement à l'avenir de la Métropole Européenne de Lille (MEL), en vous investissant dans une instance de démocratie participative à l'échelon métropolitain ?

Vous n'êtes ni élu métropolitain, ni agent métropolitain, vous avez plus de 18 ans et vous habitez le territoire métropolitain ?

**Candidatez en ligne
du 4 au 30 avril 2025**

conseildeveloppement.lillemetropole.fr



Plus d'infos :

conseildeveloppement.lillemetropole.fr

conseildev@lillemetropole.fr

 Conseil développement de Lille Métropole

 Conseil développement de Lille Métropole

